

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 351

Artikel: Les curieux zigzags de la démocratie à Plan-les-Ouates
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Redistribuer les cartes (suite et fin)

Cette politique d'« implantation » se caractériserait par le respect de certaines contraintes : ne pas attirer n'importe quelle entreprise à n'importe quel prix, mais notamment

— « définir les critères de localisation des nouvelles activités désirées »,

— « axer la recherche de nouveaux emplois, non seulement dans le cadre de l'horlogerie, mais également dans des secteurs qui autorisent une transparence et une mobilité des postes de travail entre les différentes branches »,

— « encadrer et défendre les entreprises « motrices » de la région »,

— « appuyer les firmes susceptibles de se développer en milieu rural (petites entreprises régionales, sous-traitance, etc.) et favoriser ainsi d'une part une certaine décentralisation — ou non-concentration — de l'industrie régionale et d'autre part le renouvellement du volume d'emploi actuel de ces zones » (mesures financières ?),

— « attirer des entreprises employant de la main-d'œuvre masculine, le marché du travail féminin étant de ce fait mieux fourni ».

Une telle politique, dont les objectifs dépassent, on l'aura constaté, la controverse envahissante sur l'avenir immédiat de la seule horlogerie, suppose des actions capables d'influencer à long terme le fonctionnement du marché du travail. Si, à ce chapitre, les instruments traditionnels — exonération fiscale, subvention en capital, prêt à taux réduit, bonification d'intérêts, cession de terrain et de bâtiment à des conditions préférentielles, mise à disposition de locaux — si ces instruments ne doivent pas être négligés, il s'agit de mettre parallèlement sur pied un dispositif plus vaste, et en particulier :

— « privilégier les structures d'accueil aux industries, non seulement pour en attirer de nouvelles, mais également pour permettre un desserrement de certaines entreprises actuellement implantées

en tissu urbain ; l'aménagement de telles structures — voies de communications, développement de la formation professionnelle, établissements et équipements intellectuels, aménagements fonciers, viabilisation des zones et des terrains, construction de logements, espaces verts, organisation des loisirs, animation culturelle, « élégance commerciale », etc. — est une condition privilégiée de localisation des industries et, le cas échéant, un facteur d'incitation à la décentralisation, les entreprises étant essentiellement attirées par des actions qui préparent le « nid » de l'industriel » ;

— « envisager les modalités de création d'un système de péréquation financière intra-régional » ;

— « sécuriser la main-d'œuvre en rupture d'emploi et éviter ainsi qu'elle ne quitte la région par la mise sur pied d'une bourse régionale de l'emploi » (nécessité d'une concertation entre régions et cantons) ;

— « accentuer et activer les flux intra-régionaux par la création d'une bourse de sous-traitance et d'une bourse des échanges régionaux » ;

— « mettre sur pied une documentation régionale et créer une bourse des locaux industriels » ;

— « envisager les modalités d'action auprès des centres de décisions extérieurs à la région ».

Admettre la réalité des liens exceptionnellement serrés qui unissent l'horlogerie aux régions qui lui ont fourni pendant des décennies main-d'œuvre et infrastructures, c'est admettre le caractère inéluctable de la reconversion d'une importante partie des travailleurs habitant les régions concernées ; et cette reconversion impose dès maintenant un plan qui tienne au moins compte des lignes de force définies plus haut. Mais la question reste ouverte de la nature exacte de l'organisme qui prendra en charge une telle politique ; le caractère intercantonal des problèmes soulevés laisse apparaître la nécessité d'une instance inter-régionale capable de dialoguer à pied d'égalité avec le secteur privé. On doit se demander si, en l'état actuel des forces financières et politiques, notre système est capable d'assimiler une telle transformation, une telle redistribution des cartes.

Les curieux zigzags de la démocratie à Plan-les-Ouates

6 décembre 1975, journée de deuil officiel à Genève : les enfants des écoles ont congé pour assister aux obsèques du président du Grand Conseil, le radical Gustave Morex, ancien maire de Plan-les-Ouates.

Dans le mois qui suit, l'entreprise de préfabriqués de cet ancien magistrat est déclarée en faillite sans la moindre discrétion.

A peine le choc enregistré, on apprend qu'une plainte pénale était déposée dans le cadre de l'opération immobilière du Pré-du-Camp, à Plan-les-Ouates, opération dont le défunt avait été la cheville ouvrière. La justice perquisitionne à la mairie.

L'affaire n'aurait qu'un intérêt limité à la basse politique, si elle n'illustrait pas jusqu'à la caricature la manière dont se développe la « politique » du logement et de l'aménagement du territoire telles que la conçoivent les groupes dominants du bout du lac.

Pour comprendre la portée de cette affirmation, il s'agit de réexaminer tout un contexte financier et social.

Le temps des gains prodigieux

Pendant la période des années soixante, la pénurie de logements est totale dans un canton dont la population accuse chaque année un taux de croissance de 2 à 3 %. Les autorités décident de répondre à la demande en respectant au maximum les mécanismes du marché capitaliste : elles subventionneront les logements HLM et accepteront les meilleurs (les plus gros) projets de déclassement de terrains à destination agricole. Pour le reste, liberté totale est laissée aux promoteurs : c'est l'époque des cités-dortoirs d'Onex, de Meyrin, du Lignon, la prédominance du groupe immobilier Julliard et Bolliger, c'est le temps de la

multiplication des gains prodigieux obtenus à la suite des déclassements de terrains.

Plan-les-Ouates, commune de trois mille habitants à la périphérie de l'agglomération urbaine, aurait pu limiter son effort à quelques immeubles villa-geois qui se seraient probablement intégrés au noyau primitif. La commune ne possédait-elle pas, au Pré-du-Camp, des terrains qui lui auraient donné la possibilité d'échapper à la loi du rende-ment et de l'exploitation à outrance imposée par les promoteurs ?

Le poids du maire

C'était compter sans l'intervention du maire, M. Gustave Morex, personnalité radicale, maître sans partage de la commune (le conseil administratif, à l'époque, compte à côté de lui, un autre radical et un « sans-parti », et par ailleurs entrepreneur. On concocte alors un grandiose projet de déve-loppement : le terrain remis au promoteur en droit de superficie permettra la construction de 1000 logements dans un immeuble de dix étages d'un seul tenant qui bouche l'horizon du village (avec le temps, on lui substituera un plan guère plus appétissant : cinq tours de vingt étages en pleine campagne, tours dont la largeur interdit tout aménagement acceptable).

Au Grand Conseil, le député socialiste Luisoni s'insurge contre la mégalomanie de certaines communes. Mais rien n'arrête un train lancé à une telle allure !

A Plan-les-Ouates, l'évolution de la situation suit des chemins tels que le cas passera à l'avenir pour un classique du genre.

On commence par désamorcer les velléités d'oppo-sition au plan de développement en évoquant le devoir sacro-saint de solidarité avec les sans-logis... et le projet est approuvé sans opposition par le Conseil communal (des témoignages con-cordants montrent le maire caressant l'espoir de voir son entreprise de préfabriqués, située en bor-dure du Pré-du-Camp, bénéficier d'importantes commandes).

Inexistante au législatif, l'opposition naît pour-tant dans les rangs des simples citoyens de la commune lorsque « la » menace commence à se concrétiser ; pour certains, cette menace est même double : à l'imminence de la désintégration de la cellule communale s'ajoute la perspective de la construction de l'autoroute de contournement, dont la liaison avec le Pré-du-Camp passe à tra-vers un lotissement de villas.

Les réticences sont donc de tout ordre ; mais le fer de lance de l'opposition est désormais trouvé. Un premier référendum contre le projet échoue ; mais la minorité battue est importante. Assez im-portante pour que l'offensive se poursuive : un recours au Tribunal fédéral sur le plan d'aména-gement retarde de deux ans le début des travaux. 1975 : M. Morex préfère ne pas se présenter aux élections pour le poste de maire, et les opposants regroupés au sein de l'« Action villageoise » ga-gnent huit sièges sur dix-sept au Conseil com-munal. Le vent tourne.

Le climat économique et social, lui aussi, a changé : le marché du logement est passé de la pénurie à l'abondance.

L'« affaire » de Plan-les-Ouates n'est pas close. Loin de là. Le Tribunal fédéral est encore saisi : il reste maintenant à savoir si l'on en passera par une consultation populaire digne de ce nom. Et en réalité, il y a gros à parier que si les habitants devaient une nouvelle fois se prononcer sur le projet, ils le refuseraient...

Un revirement

Facteur significatif et peut-être déterminant : cer-tains des amis politiques de M. Morex parmi les autorités cantonales auraient tendance à changer de camp ! Pour une raison bien simple : réaliser l'opération, ce serait à coup sûr aggraver la situa-tion des promoteurs immobiliers qui ont déjà sur les bras des centaines de logements trop chers, mal conçus et mal situés.

Quelle énergie aura-t-il fallu déployer pour en arriver là ! A Genève, le pouvoir des maires sur

leurs communes ne se discute pas ; et dans cer-tains cas, il marque à l'évidence l'une des limites absurdes du fonctionnement de la démocratie.

La confusion, tacitement acceptée, entre pouvoir politique et intérêts professionnels, pèse lourd sur la répartition équitable des pouvoirs. Et le pro-blème n'est pas seulement communal ; sur le plan cantonal (commission des travaux, institutions de droit public), sur le plan fédéral, il est de tradition dans notre pays de voir émerger aux postes de responsabilités (mandats « publics ») des hommes qui confondent activité politique et activité pro-fessionnelle.

Un exemple

L'opposition, à Plan-les-Ouates, a eu la chance de voir son opiniâtreté récompensée par l'avène-ment d'une circonstance inattendue : le change-ment de conjoncture. Mais d'autres causes pour-raient se trouver clarifiées aujourd'hui dans une mesure semblable ; on pense par exemple à celle des adversaires de l'autoroute de contournement, pour rester à Genève, qui doivent trouver là, à la fois un exemple et des encouragements.

Le regard

Simple

Un regard ?

Il est le fer qu'on croise.

Le bourreau de l'absence.

L'abîme.

L'œil du fond.

Gilbert Trollet